

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 13 MAI 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mmes Marie-Laure GONTRAND Marianne PAILLERON, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, Sidonie JABBOUR, MM. Denis ROUME, Gwenaël CHAZOT, Nordine BOUZRAA, Cyrille PONSOT.

Absents : M. David ALBRAND qui donne procuration à M. Bernard CHEVILLIAT.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2025_63 : DÉLÉGATION DU CONSEIL AU MAIRE : MONTANT DES MARCHÉS, ACCORDS-CADRES OU BONS DE COMMANDE

Vu la délibération DE_2025_36 du 03 mars 2025.

Selon l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil municipal décide de modifier en ce sens le point n°4 dans la liste des délégations données à M. le Maire, pour la durée de son mandat :

4°) De Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ou bons de commande, dans les limites d'un montant de 10 000€ ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette modification.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250513-DE_2025_63-DE

